Foyer Saint Michel

RAPPORT D'ACTIVITES 2012

SOMMAIRE

- Introduction
- Présentation générale
- Organigramme
- Instances
- Budget
- Activité en chiffres et commentaires
- Conclusion
- Annexes

FOYER SAINT MICHEL

INTRODUCTION

L'année 2012 aura été riche sinon sur le plan financier en tout cas dans l'activité gérée par l'institution.

- Les déménagements conjugués en fin d'année du service Horizon Famille et de la Maison des Adolescents sont venus encore une fois améliorer la qualité de la prise en charge accordée aux enfants et aux familles suivis par les différents services de l'établissement.

- Le rapport d'activité retrace au plus près le travail effectué par toutes les équipes et permet de vérifier l'adéquation entre les besoins repérés et l'action éducative entreprise pour répondre à ses besoins.

- L'ensemble du personnel : administratif, éducatif et services généraux, contribue de manière collective à cette action globale et en même temps individualisée et personnalisée.

- Le projet d'établissement reste d'actualité et les missions qui nous sont confiées y sont parfaitement inscrites.

Jean Marc HACHE

Présentation Générale

I. Mandat social de l'établissement

Le Foyer Saint Michel est une Maison d'Enfants à Caractère Social relevant de l'autorité gestionnaire du Centre Communal d'Action Sociale de Fécamp.

Depuis 1970, l'établissement est autorisé à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance, par convention avec le Département de Seine Maritime.

En 2009, dans le cadre des orientations retenues par le Département en matière d'Aide Sociale à l'Enfance, il a été demandé au Foyer Saint Michel de redéfinir sa participation au service public selon les caractéristiques suivantes :

Fonction sociale : Accueillir pour des séjours de durée variable les enfants dont les familles se trouvent en difficultés momentanées ou prolongées et ne peuvent, seules ou avec le recours de proches, assumer la charge et l'éducation.

Capacité d'accueil : 58 lits, 40 places d'accueil traditionnel, 18 places d'accueil modulable.

Bénéficiaires :

- Age : 3 – 18 ans (avec prolongation possible jeunes majeur(e)s → 21 ans).
- Sexe : garçons et filles
- Zone d'intervention : Arrondissement du Havre avec priorité à la circonscription de Fécamp.

Loi 2022/2

Le projet d'établissement a été finalisé en 2011 et soumis aux tutelles. Tous les outils de la Loi 2002/2 existent aujourd'hui. Ils font l'objet d'une actualisation constante en raison de la réactivité que nous devons avoir au regard de l'impact des politiques sociales sur nos pratiques.

II Objectifs de l'établissement

* Objectifs généraux

Participant à une mission de service public, le Foyer Saint Michel inscrit son action de suppléance familiale dans le sens des objectifs fixés par la collectivité nationale en matière d'Aide Sociale à l'Enfance.

« En préalable, il faut rappeler le droit de tout enfant au respect de son identité, à la sécurité, à l'épanouissement de sa personnalité et à un développement affectif harmonieux » (circulaire ministérielle N° 81/5 DU 23/01/1985)

Pour cela, l'évolution des dispositions législatives et réglementaires à travers la Loi du 5 mars 2007 fait désormais une obligation aux différents partenaires sociaux de travailler avec l'environnement de l'enfant, en particulier avec la famille, dans un but de réinsertion.

* Objectifs du placement au Foyer

Ils sont déterminés à partir d'une évaluation de l'intérêt de l'enfant, élaborée dans le cadre d'une concertation avec l'ensemble des acteurs en jeu dans son devenir.

Dans la pratique, ces objectifs se résument à deux hypothèses :

- le retour de l'enfant dans sa famille d'origine chaque fois que possible.
- L'orientation la mieux adaptée, mise en œuvre dans les meilleures conditions possibles (placement familial, autre établissement, insertion autonome, etc…) lorsque la première hypothèse n'est pas réalisable.

* Objectifs opérationnels

Ce sont les objectifs ponctuels visés dans le cadre de l'action éducative quotidienne.

III Modalités générales de fonctionnement

* Obligations

Le mandat social assigné au Foyer Saint Michel implique que l'établissement assure une Fonction d'Accueil Polyvalent. Quatre missions principales ressortent de cette fonction institutionnelle.

1) Une mission d'accueil temporaire

En cas de placement de courte durée (moins de 3 mois) motivé par une situation plus ou moins complexe (exemples : hospitalisation de la mère, relais dans le cadre d'un projet d'orientation, prévention / protection en regard de violences familiales potentielles, etc.) et dont l'issue est prévisible dès l'admission.

2) Une mission d'observation et d'orientation

Lorsque l'observation médico-psychopédagogique ne peut se faire en milieu naturel ou doit être complétée et approfondie, le séjour en foyer peut être un moyen d'effectuer une évaluation globale de la problématique de l'enfant, de ses potentialités et de ses besoins, au travers de l'analyse de ses conduites et de ses demandes dans diverses situations individuelles et collectives.

Au cours de ce temps d'observation (qui peut aller jusqu'à un an), il s'agit donc de mieux connaître l'enfant et sa famille, ce qui permettra d'élaborer à terme un projet cohérent après le placement.

3) Une mission éducative de moyen et long séjour

Lorsque le placement se prolonge au-delà d'un an, par choix motivé de la structure ou faute d'autres solutions, il s'agit de la mission type « Maison d'Enfants » visant au développement et à l'éducation de l'enfant / l'adolescent(e) dans le cadre d'une prise en charge globale.

* Régime et périodes de fonctionnement

1) le régime normal de fonctionnement est l'internat.
2) L'activité de l'établissement est sans interruption du 1er janvier au 31 décembre.

- **Procédure d'admission**

- L'admission est prononcée par la Direction.

  Tout ce processus d'admission et d'accueil se fait en présence d'un cadre socio-éducatif responsable de la structure d'accueil ainsi qu'un éducateur (référent Accueil) qui restera le même jusqu'au bout de la procédure.

- Lorsque le placement (ordonnance de placement provisoire) est préparé, l'admission s'envisage selon la procédure suivante :

1) Rencontre avec le travailleur social proposant le placement, visant à la présentation de la situation et du projet de placement.

2) Pré admission

   Rencontre avec les parents et l'enfant / adolescent(e) bénéficiaire du placement.

   Lors de cette rencontre, nous aborderons les raisons du placement, la position de chacun.

   Une présentation de l'établissement sera faite : le livret d'accueil est remis aux parents et à l'enfant.

   Une visite du lieu de l'accueil sera faite avec les parents et l'enfant / adolescent.

Les formalités administratives, juridiques et pratiques organisant le placement seront effectuées si possible dans ce temps là.

A la fin de cette rencontre, une date sera fixée pour l'admission de l'enfant / adolescent(e).

3) Admission :

L'enfant / adolescent, les parents et le travailleur social sont présents.

L'enfant / adolescent est accompagné sur la structure, celui-ci peut être accompagné et installé par ses parents avec l'éducateur.

Pour un accueil provisoire (A.P), le même processus est mis en place.

L'établissement assure l'accueil d'urgence pour les enfants ou adolescent(e) dont les familles demeurent sur la circonscription de Fécamp (cantons de Fécamp, Valmont et Goderville)

L'admission est tributaire de la place disponible.

4) Une mission de travail avec les familles

Déclinée dans le projet du service d'accompagnement à la parentalité : Horizon Famille.

(P 31-32-33)

Unité de vie
Jardin/accueil

12/15 places

1 Cadre Socio Educatif : YLMANI Benjamin

5 postes éducatifs :

- DUHAYON Blandine E.S ½ Temps
  CHAPELIERE Fadoua M.E ½ Temps
- MULLER Nathalie A.S.E.
- LALIMAN Valérie M.E
- CHERON Yvan E.E.S (formation)
- GRESSENT Grégory E.E.S (formation)
  BRIARD Laure E.M.E (formation)

2 maîtresses de maison : TASSERIE Véronique A.E.Q.
DECHAMPS Marie Laure A.E.Q.

2 aides maîtresses de maison CUI : TROCQUET Jocelyne
CARRON Vanessa

RAPPORT D'ACTIVITES 2012
JARDIN

Le groupe Jardin se voit confier la mission d'accueil de l'établissement, il se situe dans les locaux historiques de l'institution et a une capacité de 12 à 15 lits dont 3 réservés à l'accueil d'urgence.

L'équipe éducative

Elle est chargée de l'accompagnement des enfants et adolescents et se compose de :

8. 3 éducatrices spécialisées dont 2 à mi-temps
9. 1 monitrice éducatrice
10. 2 élèves éducateur spécialisé
11. 1 élève monitrice éducatrice

En ce qui concerne les 2 élèves éducateurs spécialisés, l'un d'entre eux termine sa formation en juin 2013, l'autre a commencé sa formation en septembre 2012. L'élève monitrice éducatrice a obtenu le concours d'entrée en formation cependant, elle a du demander un report pour des raisons d'organisation et de prise en charge.
Une des éducatrices spécialisées occupe le poste de « référente famille », elle a 8h de dégager par semaine pour le service Horizon famille.

Cette année l'équipe du jardin a assuré le suivi de 7 stagiaires :

– 1 stagiaire éducateur spécialisé
– 1 stagiaire monitrice éducatrice
– 3 stagiaires formation DUT carrière sociale
– 2 stagiaires préparation formation Moniteur éducateur et éducateur spécialisé.

Durant l'année 2012, le groupe a fonctionné en pleine activité, voire parfois en suractivité.

Le service assure 3 missions :

I. L'accueil d'urgence

c'est-à-dire qu'un accueil peut se faire à n'importe quel moment du jour ou de la nuit.
Cette année, il y a eu 1 accueil d'urgence :

→ 1 adolescent mineur étranger isolé (originaire de Tunisie). Il est a noter que depuis 3 ans on accueille régulièrement des mineurs étrangers isolés.

II. L'accueil temporaire de courte durée

III. Une mission d'observation et d'orientation qui conduit à l'élaboration d'un projet individuel pour l'enfant et sa famille.

Durant cette année, 31 enfants ou adolescents ont été accueillis sur le groupe Jardin :
- 16 garçons
- 15 filles
Au niveau des fratries
- 6 fratries de 2 enfants
- 1 fratrie de 4 enfants

Sur ces 31 accueils :
Il y a eu 4 accueils administratifs et 27 accueils judiciaires dont 1 en urgence.
Il est important se souligner que 34 demandes d'accueils n'ont pu être satisfaites, le groupe étant déjà complet.

L'age des enfants :

3)	6 ans : 1	9 ans : 1	13 ans : 3	16 ans : 2
4)	7 ans : 2	10 ans : 2	14 ans : 4	17 ans : 4
5)	8 ans : 3	11 ans : 2	15 ans : 1	18 ans : 3
6)		12 ans : 3		

En ce qui concerne ces accueils :
- 23 enfants ou adolescents vivaient dans leur famille avant le placement.
- 4 enfants vivaient dans leur famille mais bénéficiaient du placement soutien maintien à domicile.
- 3 enfants vivaient dans un autre établissement.
- 1 enfant vivait en famille d'accueil.

Concernant les lieux de résidence :

Fécamp	Lillebonne	Le Havre	Bolbec	Criquebeuf	Toussaint	Mali	Tunisie
19	1	2	4	2	1	1	1

Il est à noter que l'accompagnement se simplifie lorsque les enfants ont leurs parents domiciliés à Fécamp pour les entretiens familiaux, les suivis médicaux, scolaires etc... La proximité permet d'impliquer plus facilement les parents.

Au niveau des orientations

- 2 adolescents d'une même fratrie sont retournés vivre chez leur mère.
- 1 adolescente est retournée vivre chez ses parents, à noter qu'elle était enceinte lors de ce retour, elle a accouché en septembre 2012.
-1 adolescente est retournée vivre chez sa mère (AP), la mère de celle-ci a souhaité mettre fin à l'accueil.
- 1 enfant est retourné vivre chez sa mère.

Sur les 5 retours en famille, un des retours a été un peu précipité, l'adolescente ne souhaitant plus

être accueillie au foyer et sa mère a mis fin à l'A.P.

Un retour en famille a été organisé pour une fratrie de 2 garçons sous la forme d'un placement soutien maintien à domicile.

2 adolescents ont été orientés dans des établissements sur le Havre.

En interne
2 adolescents ont été orientés sur le SAJEM,
4 enfants (2 garçons et 2 filles) et 1 adolescente sur la Maison Rivière,
2 enfants (1 fille et 1 garçon) et 1 adolescent sur la Maison du Parc.

Scolarité

2 enfants étaient scolarisés en maternelle
8 enfants fréquentaient les écoles primaires de Fécamp, dont 1 fille en CLIS.
12 adolescents fréquentaient les Collèges de Fécamp dont 2 en SEGPA.
3 adolescents fréquentaient les lycées
- 2 adolescents (1 fille et 1 garçon) au Lycée de Fécamp
- 1 adolescente au Lycée de Bolbec

2 adolescents (1 fille, 1 garçon) étaient inscrits en Maison familiale et rurale
- 1 adolescent a la MFR de la Cerlangue
- 1 adolescente à la MFR de Criquetôt

2 adolescentes étaient inscrites en IME
- 1 adolescente en IMPRO à Fécamp,
- 1 adolescente en IMPRO à Bolbec,

-2 adolescents n'avaient aucune solution scolaire à leur arrivée,

Suivi Médico-psychologique

-6 enfants ont bénéficié d'un suivi orthophonique qui avait lieu à Fécamp,

-1 enfant a bénéficié d'un suivi psychiatrique sur le Havre,

-1 enfant a bénéficié d'un suivi orthoptique sur Fécamp,

-1 enfant a bénéficié d'un suivi hôpital de jour à raison de 2 demi journées par semaine.

Situations familiales

-1 fratrie de 4 enfants et une fratrie de 2 enfants ont bénéficié du Service Horizon Famille. Ils y rencontraient leur mère dans le cadre de visites libres ou médiatisées.
Pour une des fratries, le père est décédé pour l'autre fratrie les droits du père sont réservés.

Sur 22 familles dont les enfants étaient accueillis au Foyer Saint Michel, seules 5 familles ont le père et la mère qui vivent ensemble.

Dans 14 situations la mère est seule.
Dans 1 situation le père est seul.
Dans 1 situation les 2 parents sont décédés.
Dans 1 situation il y a une DJA (déclaration judiciaire d'abandon).
Sur les 22 familles seules 2 familles disposent d' un véhicule.

Loisirs

Certains enfants et adolescents ont été inscrits à l'année dans différentes activités culturelles, ludiques ou sportives : gym, judo, danse, hip hop, football, dessin.

Aux vacances de la Toussaint, les 2 maîtresses de maison du groupe jardin ont accompagné une journée un groupe de 6 enfants (les plus jeunes) au Parc Astérix.

En juin, une sortie de fin d'année a eu lieu à Caniel avec l'ensemble des enfants et adolescents du groupe ainsi que le personnel du groupe jardin, pique nique et balade en pédalo sur le lac.

Mineurs isolés

Les demandes d'accueil de mineurs étrangers isolés sont toujours d'actualité, les accueils sont riches pour le personnel, les enfants et adolescents du groupe. Ils permettent de réfléchir à un autre type d'accompagnement et de s'appuyer sur différents partenaires même si ces derniers restent éloignés de Fécamp (Mosquée, traducteurs, alimentation, communauté).

Conclusion

A terme nous pouvons nous interroger quant aux incidences sur la qualité de l'accompagnement que peuvent entrainer les réductions budgétaires.

Benjamin YLMANI

Maison de la Rivière

11 places

1 Cadre Socio Educatif : BOUTELEUX Xavier

5 postes éducatifs :
- AUZOU Sandy M.E.
- MAMET Vincent A.S.E.
- ENGUEHARD Eric A.S.E.
- CORBLIN Anne Sophie E.S.
- CHICOT Charline A.S.E (Maternité) / LEMOINE O. E.J.E

1 maîtresse de maison : LEMESLE Karine A.E.Q.

1 Aide maîtresse de maison CUI : MAILLARD Stéphanie

RAPPORT D'ACTIVITES 2012

Maison Rivière

Présentation

La maison de la « Rivière » est située au 1 rue de l'Aumône à Fécamp. Cette unité de vie
a une capacité d'accueil de 11 enfants. C'est une grande maison accueillante, chaleureuse et conviviale. Située en centre ville, elle possède un jardin.
Elle répond à une mission éducative de moyen et long séjour et vise au développement et à l'éducation des enfants accueillis dans le cadre d'une prise en charge globale.

Au niveau du fonctionnement, mise à part pendant l'été et certains week-ends, la maison de la « Rivière » est restée opérationnelle tous les jours de l'année. La maison possède 2 étages, l'un étant réservé aux filles (2ème étage) et l'autre aux garçons (1er étage).
Pendant l'année 2012, des travaux de rénovation ont été effectués au rez de chaussée (cuisine et vestibule). Une commission de sécurité s'est réunie le 18/10/2012. Elle a rendu un avis favorable quant à la continuité de fonctionnement d'activité sur la maison, même si quelques aménagements ou préconisations sont à réaliser. Ces derniers devraient être réalisés au cours de l'année 2013. Il est aussi prévu que soient rénovés les 1er et 2ème étage, l'ensemble des huisseries ainsi que la lingerie.

L'équipe d'encadrement

La maison de la « Rivière » a été gérée en 2012 par un chef de service (diplômé CAFERUIS). L'équipe éducative était composée de cinq professionnels (3 femmes, 2 hommes), tous diplômés (ASE, E.J.E, ME) et d'une maîtresse de maison.
A l'exception d'une éducatrice (E.S), l'ensemble des professionnels intervenant sur la structure a vu sa situation évoluer vers une titularisation.

Au milieu de l'année, une éducatrice (E.S) a bénéficié d'un congé de maternité. Elle a été remplacée par un éducateur (diplômée E.J.E) jusqu'à son retour.
En fin d'année, un éducateur (E.S) a dû être remplacé pour raison de santé par un éducateur (diplômé M.E).
Au cours de l'année, deux professionnels de l'équipe ont bénéficié de formation portant sur les thèmes de la fugue et de la santé mentale.
De même, une éducatrice (E.S) a occupé le poste de « référente famille » afin de répondre aux missions déléguées par le Conseil Général dans le cadre de la loi de 2007 réformant la protection de l'enfance.
Co-référente des enfants accueillis sur la structure, elle intervient plus particulièrement auprès des familles, en soutien aux éducateurs référents. Ses interventions se situent notamment lorsque les parents des enfants accueillis bénéficient de droits d'hébergement élargis, ce qui induit une présence éducative et un soutien accrus à leurs domiciles. Elle intervient aussi lorsque les parents bénéficient de visites médiatisées fréquentes et régulières. En milieu d'année et en raison d'un congé de maternité, cette professionnelle a été remplacée dans cette mission par une collègue diplômée M.E.
Enfin, l'équipe de la maison « Rivière » a accueilli cinq stagiaires au cours de l'année. Trois stagiaires Educateurs Spécialisés (2 de l'IFEN et 1 de l'IDS), une stagiaire en stage d'immersion (PAIO de Fécamp)

en vue d'une préparation au concours d'entrée en formation de Moniteur Éducateur, et un stagiaire en 1ère année de DUT Carrière Sociale de l'université du Havre.

Les enfants accueillis

Au cours de l'année 2012, la maison a accueilli 17 enfants (9 filles et 8 garçons) âgés de 6 à 16 ans dont 3 fratries de 2 enfants. La moyenne d'âge des enfants a été de 12,8 ans (contre 13,25 l'année précédente).

Concernant les lieux de résidence, 12 enfants étaient originaires de Fécamp, 2 du Havre, 2 de Lillebonne et 1 de Vinnemerville.
Sur les 14 familles représentées, 2 parents vivent en couple, 9 sont séparés et dans 3 situations un des parents est décédé (3 pères).

Sur l'ensemble des enfants accueillis, 11 enfants ont bénéficié de mesures de protection judiciaires (OPP) et 6 d'entre eux étaient accueillis dans le cadre d'un accueil provisoire administratif (AP).
Il est à noter qu'une situation d'AP a évolué en OPP au cours de l'année, à la demande d'une mère et sur les conseils du foyer. Cette année encore, nous constatons un allongement de la durée moyenne des AP.

Les orientations

La structure a accueilli 4 jeunes en provenance du « Groupe d'accueil Jardin » et 1 accueil « direct » a été réalisé au mois de septembre, faute de place sur la structure d'accueil et du fait qu'une place (de jeunes fille) était disponible.
Un accueil a aussi été réalisé concernant la situation d'une jeune jeune fille qui avait bénéficié d'une mesure de « soutien pour un maintien au domicile » après avoir séjourné sur la structure. Son frère étant lui même accueilli sur la maison de la « Rivière », il avait alors semblé judicieux de l'accueillir à nouveau.

Au cours de l'année, 5 jeunes ont quitté la structure. Une adolescente a intégré la « Maison des Ados » au mois de septembre. Il s'agit d'une jeune fille accueillie au foyer depuis le mois de juillet 2004.
3 jeunes ont réintégré le domicile familial (de façon définitive). La première, une jeune fille âgée de 14 ans, après 2 ans et 4 mois de placement au foyer. Les 2 autres jeunes (deux frères) après 2 ans et 7 mois de placement.

La structure a aussi accueilli 2 jeunes sœurs (au mois de Décembre) en provenance du groupe d'accueil. Les 2 sœurs n'auront séjourné que 2 semaines sur la structure. Une audience était prévue 15 jours après leur accueil. Les jeunes ont alors bénéficié d'une mesure de SMD contre l'avis du Foyer. Elles ont donc été accompagnées par la suite par le service « Horizon Famille ».

Enfin, en terme d'accueil, la « Maison de la Rivière » a fonctionné au maximum de sa capacité tout au long de l'année.

La Scolarité

Au cours de l'année 2012, 1 jeune était scolarisé à l'ITEP « Les HOGUES » (Saint Léonard), 1 à l'IMP (Fécamp), 2 à l'école du Port (Fécamp), 3 à l'école Jean Macé (Fécamp), 4 au collège Paul Bert (Fécamp) dont 2 enfants en SEGPA, 4 au collège Georges CUVIER (Fécamp), 1 au collège La Providence (Fécamp), 1 au Lycée Descartes (Fécamp), 1 au lycée Pierre et Marie CURIE (Bolbec) et un au lycée Jules Lescène (Le Havre).

Les Activités

Sur l'année 2012, les jeunes étaient inscrits aux activités sportives et culturelles
suivantes : MJC, EAJ, Maison de Quartier du ramponneau, Gymnastique, Judo, le Loc', Tennis, Percussion, Natation et Majorettes.

L'ensemble des jeunes a bénéficié d'un séjour en colonie de vacances durant l'été. Certains d'entre eux ont aussi bénéficié des « Tickets sports » et « Tickets Loisirs » proposés par la
Ville de Fécamp. Des enfants ont aussi bénéficié de séjours de vacances organisés par les éducateurs/trices du Foyer. Ces séjours sont prioritairement réservés aux enfants qui n'ont pas ou peu de solution d'hébergement en dehors du foyer.

Xavier BOUTELEUX

Maison du PARC

11 places

1 Cadre Socio Educatif : Xavier BOUTELEUX

5 postes éducatifs :
- DORE Christelle E.J.E.
- LECACHEUR Élise A.S.E.
- RECOUVREUX Pauline E.S
- ROUX Nathanaël E.S
- CHATEL Arnaud E.M.E

1 maîtresse de maison : HERAULT Linda A.E.Q.

1 aide maîtresse de maison CUI : DELAUNAY Florence

RAPPORT D'ACTIVITES 2012
Maison du Parc

Présentation

La maison du « Parc » est située au 9 rue Paul Vasselin à Fécamp. Cette unité de vie a une capacité d'accueil de 11 enfants.

C'est une grande maison accueillante, chaleureuse et conviviale. Située en centre ville, elle possède un jardin. Elle répond à la même mission (maison d'enfants) que la maison de la « Rivière ».

Au niveau du fonctionnement, la maison du « Parc » est restée opérationnelle tous les jours de l'année. La maison possède deux étages, l'un étant réservé aux filles et l'autre aux garçons.

Au cours de l'année 2012, à la demande des voisins, une palissade a été construite dans le jardin. Cette dernière a permis de limiter le vis à vis existant entre la maison des voisins et le jardin de la structure.

L'équipe d'encadrement

La maison du « Parc » est gérée par un chef de service (le même que la maison de la « Rivière »).

L'équipe éducative a été composée de six professionnels jusqu'au mois de septembre (4 femmes et 2 hommes) et d'une maîtresse de maison.

Une éducatrice était à mi-temps afin de remplacer un collègue en formation M.E. A partir du mois de septembre, l'équipe était composée de 3 femmes et 2 hommes en grande majorité diplômés (E.J.E, A.S.E, E.S.).

Au cours de l'année, une professionnelle a bénéficié d'un congé de maternité. Elle a été remplacée par un éducateur non diplômé. De même un éducateur s'est trouvé en arrêt maladie de longue durée avant de quitter définitivement l'établissement pendant l'été (départ en retraite). Il a été remplacé par un éducateur diplômé E.S. Enfin l'éducateur qui avait bénéficié d'une formation de Moniteur Éducateur a quitté définitivement l'établissement à la fin du mois de juin du fait qu'il avait abandonné sa formation. Il a été remplacé par l'éducateur non diplômé qui avait remplacé l'éducatrice en congé de maternité.

Au cours de l'année, une éducatrice a pu bénéficier d'une formation sur le thème de la fugue.

Au sein de l'équipe, une éducatrice a assuré la mission de « référente famille » dans le même cadre que sa collègue de la « Maison de la Rivière ».

Enfin, l'équipe de la « Maison du Parc » a accueilli 2 stagiaires au cours de l'année. Une stagiaire ME de l'IDS de Canteleu et une stagiaire EJE de l'IFEN du Havre.

Les enfants accueillis

Au cours de l'année 2012, la structure a accueilli 15 jeunes (6 filles et 9 garçons) âgés de 8 à 17 ans, dont 2 fratries de 4 et 2 enfants. La moyenne d'âge était de 12,4 ans (contre 12,1 l'année dernière).

Concernant les lieux de résidence, 13 enfants étaient originaires de Fécamp et 2 de Bolbec.

Sur les 10 familles représentées, 2 parents vivent en couple, 5 sont séparés et dans 3 situations, un des deux parents est décédé (2 pères et une mère).

Sur l'ensemble des enfants accueillis, 14 enfants ont bénéficié d'une mesure de protection judiciaire et un d'entre eux était accueilli dans le cadre un accueil provisoire administratif. .

Les Orientations

La structure a accueilli 3 enfants en provenance du « Groupe d'accueil ».
1 accueil « direct » a été réalisé au mois d'Avril. Il s'agissait d'une jeune fille qui avait déjà séjourné sur la structure et qui avait réintégré le domicile familial contre l'avis du Foyer. Au mois de juin elle intégrait la « Maison des Ados » du fait de son âge (17 ans) et de son projet professionnel.

Au cours de l'année, 3 autres jeunes ont quitté la structure, 2 jeunes ont intégré la « Maison des Ados » et une jeune fille a bénéficié d'une mesure de « soutien pour le maintien au domicile » après avoir été accueillie en placement traditionnel pendant 2 ans et 4 mois.

Enfin, comme sur la « Maison de la Rivière », la structure a fonctionné au maximum de sa capacité d'accueil tout au long de l'année.

Scolarité

Au cours de l'année 2012, 5 enfants étaient inscrits à l'école François Rabelais (Fécamp), 5 à l'école du Port (Fécamp), 1 à l'école Alphonse Allais (Fécamp), 2 au collège Georges Cuvier (Fécamp), 1 au Lycée Edmond Labbé (Barentin), 2 au Lycée Descartes-Maupassant (Fécamp) et 1 à l'IMPRO (Fécamp).

Activités et loisirs

Sur l'année 2012, les jeunes ont été inscrits aux activités sportives et culturelles suivantes : gym, judo, catéchisme, tennis, EAJ, majorettes, natation, danse, football.

Tous les enfants ont bénéficié d'un séjour en colonie de vacances pendant l'été. Certains d'entre eux ont aussi bénéficié des « Tickets Sports » et « Tickets Loisirs » proposés par la ville de Fécamp. De même, certains enfants ont bénéficié de séjours de vacances organisés par le foyer.

Xavier BOUTELEUX

Conclusion (commune aux deux structures)

Les projets et le fonctionnement sont similaires entre la « Maison de la Rivière » et la « Maison du Parc ».
Les groupes d'enfants présentent une grande hétérogénéité. Cela induit que les accompagnements se doivent d'être personnalisés et que les équipes éducatives s'adaptent afin de répondre aux besoins de chaque enfant accueilli et de leur apporter une attention particulière pour qu'ils puissent évoluer et se développer au mieux.
Les qualités demandées aux agents intervenants sont une grande motivation, une grande disponibilité ainsi que des qualités d'écoute et d'adaptation.
Le fait que la quasi totalité des professionnels recrutés soient diplômés et qualifiés apporte une valeur ajoutée indéniable aux services et ne peut que contribuer à améliorer la qualité du service rendu aux jeunes bénéficiaires comme à leur famille.

En comparaison avec les rapports d'activité précédents, la baisse du nombre d'accueils provisoires au profit des placements judiciaires se confirme d'année en année. Au mois de Décembre 2012, sur les 21 enfants présents sur les structures, seuls 4 d'entre eux (le même nombre qu'au mois de décembre 2011) bénéficiaient de mesures administratives pour des durées variant de 4 à 34 mois, mais pour lesquels un retour au domicile ne semble pas envisageable à moyen terme.
Au cours de l'année 2012, 3 enfants ont réintégré leur domicile (contre 4 en 2011 et 9 en 2010), dont 2 contre l'avis du Foyer. La durée moyenne du temps qu'ils ont passé dans l'établissement a été de 2,6 ans.
Il est a noter que 2 enfants sont accueillis au Foyer depuis plus de 8 ans. La durée moyenne des placements de l'ensemble des enfants accueillis était de 2,6 ans.
Quelques soient les enfants, la situation de leurs parents reste de plus en plus préoccupante, ces derniers étant confrontés à de lourdes problématiques (handicap, troubles psychiatriques, conflits parentaux, alcoolisme, chômage) parfois associées.

Cela ne fait que complexifier le travail des équipes éducatives en terme de soutien et de coopération à réaliser auprès d'eux.
Il est aussi a noter que pour l'année 2012 aucun enfant n'a bénéficié d'une orientation en famille d'accueil.
Pour conclure, deux événements sont venus marquer particulièrement l'année 2012.
Au mois d'avril, la maman d'un des enfants accueillis est décédé brutalement. Il est à noter l'extrême mobilisation et le soutien dont a fait preuve l'ensemble des personnels de l'institution auprès du jeune concerné dans cette épreuve dramatique et délicate.

Enfin, au mois de septembre, un nouveau juge a pris ses fonctions au tribunal pour enfants du Havre. Cela pourrait avoir une incidence sur les orientations et les décisions qui seront prises dorénavant et concernant les jeunes que nous accompagnons.

Xavier BOUTELEUX

Service pour adolescents et Jeunes Majeurs

Sajem

11 à 14 places

Maison des ados : 6 places Studios : 4/ 6 places Studio ext : 3 places

1 Cadre Socio Educatif : MAGNAN Louis

5 postes éducatifs :

- LEROUX Yannick M.E
- VASSEUR Mélanie A.S.E
- RETOUT Ludovic A.S.E
- LEMARECHAL Caroline E.S
- MANSOURI Vincent E.E.S (formation)
  BRAS Michel Aide Educateur CUI

1 Maîtresse de Maison : LAPPEL Christelle (temps partiel)

SAJEM

RAPPORT D'ACTIVITES 2012

Le service pour Adolescents et Jeunes Majeurs est habilité pour accueillir 14 adolescents et jeunes majeurs.
En 2012, 21 jeunes sont passés dans le service pour 20 en 2011, la tendance étant plutôt féminine 15 filles pour 6 garçons. La moyenne d'age se situait aux alentours de 17 ans et 13 jeunes étaient majeurs ou ont atteint la majorité dans l'année.

Dans les 21 jeunes accueillis dans le service, 19 étaient confiés par mesure judiciaire, 2 étaient confiés par mesure administrative et 10 jeunes ont formulé une demande d'APJM dans l'année.

Les jeunes sont accueillis sur différents sites en fonction de leur âge et de leur niveau d'autonomie.
Le projet de déménagement de la maison des Ados a pu se concrétiser fin 2012 et nous avons investi la Maison rue Gustave Lambert qui accueillait auparavant le service « Horizon Famille ».

La maison des ados accueille 6 à 7 adolescents en chambre double ou individuelle pour une préparation à l'autonomie. Le régime de fonctionnement est l'internat avec une permanence éducative de 16h à 9h le matin en semaine et une couverture totale sur les week-ends, les mercredis et les petites vacances scolaires.

Encore cette année beaucoup de jeunes étaient présents lors des week-ends et vacances. Les ruptures familiales, sont de plus en plus fréquentes dans la prise en charge des adolescents et pour beaucoup, dès leur arrivée dans le service, un projet d'accueil au-delà de la majorité est envisagé au détriment d'un retour en famille.

La situation géographique de la maison des ados permet à chaque jeune d'utiliser les structures et équipements disponibles sur le plan local et de se déplacer par ses propres moyens. L'accent est mis pour que les jeunes aient accès à la culture et aux loisirs.
Quand les ados ont acquis une certaine maturité et se rapprochent de leur majorité, ils sont orientés vers la structure semi autonome « Les Studios » où la présence éducative est allégée, sachant que la proximité du groupe d'accueil permet d'assurer la sécurité des jeunes en cas d'incident (la nuit par exemple).

La structure semi autonome « les studios » accueille 5 à 6 jeunes adolescents proche de leur majorité ou jeunes majeurs de 18 à 21 ans.
Cette étape transitoire est un tremplin vers une autonomie maximale en appartement. Le fonctionnement s'appuie sur la participation et l'engagement des jeunes, dans l'organisation de leur prise en charge. Un éducateur est présent en soirée, compte tenu de l'immaturité des jeunes accueillis et de leurs problèmes psychologiques importants, il nous a fallu cadrer davantage en réorganisant le service et les interventions des éducateurs se font maintenant entre 18h et 23h.

La cohabitation n'est pas facile surtout quand nous avons à faire à des jeunes ayant un lourd passé institutionnel, des histoires personnelles compliquées, voire des cultures

différentes. Tout ceci peut générer des conflits et ne doit pas s'inscrire dans la durée pour éviter que les jeunes partent dans de mauvaises conditions, sur un coup de tête. L'accompagnement doit trouver une continuité vers les appartements extérieurs.

Les appartements : nous louons 3 appartements de type studio/F1.
Les critères de passages en appartement restent à appréhender au cas par cas. Nous devons tenir compte de l'évolution du jeune, de son degré de maturité et d'autonomie pour gérer sur le plan organisationnel et matériel mais aussi sa capacité à affronter la part de solitude qu'implique la mise en appartement ce qui aujourd'hui est un frein pour les jeunes majeurs qui sont susceptibles de passer en appartement mais qui demandent parfois à rester sur les Studios car ils ne se sentent pas prêts ou se laissent envahir par les copains qui risquent de mettre en péril leur projet du jeune majeur.

C'est ainsi que beaucoup de jeunes effectuent des essais sur les Studios ou appartements avec parfois plusieurs allers retours avant de s'y stabiliser durablement.

Les départs

Sept jeunes (2 garçons et 5 filles) ont quitté le service en 2012.
Une jeune est partie à sa majorité pour aller vivre chez son copain.
Un jeune est parti pour se mettre en appartement autonome 11 mois après sa majorité.
Un jeune de 17 ans est retourné en famille au terme d'une ordonnance de placement provisoire, avec une mesure d'aide éducative au domicile.
Une jeune femme a quitté le foyer pour aller vivre chez son père dans les Pyrénées Orientales après avoir terminé sa formation à Fécamp.
Trois jeunes femmes sont parties à leur majorité ou peu après pour retourner vivre en famille, pour deux d'entre elles le retour s'est mal passé, une s'est retrouvée rapidement au foyer l'oasis à Fécamp et l'autre séjourne à l'hôpital psychiatrique, la troisième est au domicile familial mais a abandonné sa formation.
Même si nous restons convaincus qu'il est important de proposer une aide aux jeunes au delà de leur majorité pour consolider leur projet et éviter l'échec d'un retour en famille, il nous est demandé dans le cadre du schéma départemental de renforcer la préparation à l'autonomie et d'accompagner les jeunes au plus tôt (16/17ans) vers le dispositif de droit commun sans support familial ni aide financière.
Les échéances des prises en charge jeunes majeurs sont de plus en plus courtes sauf encore pour les jeunes qui ont un profil médico social.

Le service a une fonction d'accompagnement à la vie sociale et cet accompagnement s'articule autour de différents domaines

- L'apprentissage à la vie quotidienne (pratiques alimentaires, hygiène, entretien domestique)
- L'éducation à la santé (accès aux soins, suivi des traitements, couverture maladie)
- La formation, l'orientation (recherche d'une filière qualifiante, soutien scolaire, préparation aux examens)
- L'insertion sociale et culturelle (accès aux activités de loisirs, de culture, de sport...)
- L'accès au droit civique (inscription électorale, journée de préparation à la défense...)
- L'accès à l'emploi (techniques de recherche d'emploi ou de stage, présentation de soi, notions de droit du travail, négociations des litiges avec l'employeur etc...)
- La gestion d'un budget, (mise en place d'une épargne, accès aux prestations sociales...)

- Les techniques de recherches d'un logement, état des lieux, relations avec le voisinage.

Le service apporte toutes les informations nécessaires visant à orienter les jeunes vers les dispositifs existants et vers les partenaires locaux afin de trouver une solution avant l'échéance des 21 ans.

La préparation à la sortie est un axe de travail très important du service.

Scolarité

Sur le plan scolaire nous notons encore cette année que les jeunes restent majoritairement en filière professionnelle courte de type CAP/BEP dans le bâtiment, la restauration ou l'aide aux personnes.
Sur 6 diplômes passés, 5 ont été obtenus.
4 CAP et 1 BEP
5 jeunes étaient en IMPRO

Il a été encore cette année très compliqué de trouver des formations, surtout pour les jeunes filles qui
ont un petit niveau scolaire.

Au delà de ça les jeunes savent qu'il devient très compliqué de s'engager dans un parcours de formation au delà de la majorité et qu'ils doivent rapidement se retrouver en situation d'accession à l'emploi et au logement, ce qui est loin d'être évident.

L'équipe

Elle est composée de trois éducateurs spécialisés, un moniteur éducateur, un élève éducateur en deuxième année de formation d'éducateur spécialisé, un emploi aidé qui pallie aux absences liées à la formation et une maitresse de maison qui intervient à temps partiel dans le service.

Nous avons accueilli 5 stagiaires en 2012, une monitrice éducatrice en première année de formation
E.S à l'I.D.S de Canteleu et 4 éducateurs en première année de formation d'éducateur spécialisé à l'I.F.E.N au Havre .

Orientations pour 2013

- La commission « Ados »
En fin d'année 2012, nous avons pu constater que 20 ados de plus de 15 ans étaient confiés au Foyer Saint Michel, sur les différentes structures, or le SAJEM est limité à 14 places.
Ce constat nous a amené à mettre en place une réflexion collective autour de la prise en charge des adolescents au foyer, de manière à essayer d'harmoniser nos pratiques et à préparer les jeunes pré-ados/ados qui sont sur les groupes, a une autonomie progressive sur le modèle de ce qui se fait sur le service adolescents et jeunes majeurs.

Nous avons donc mis en place un groupe de travail avec une personne de chaque équipe et les cadres à la rentrée de septembre, l'objectif étant de préparer au mieux les jeunes à la sortie du dispositif, pour envisager un départ dans de bonnes conditions et mieux appréhender leur insertion sociale et professionnelle.

- Développer le travail en partenariat
Pour faciliter, l'accession des jeunes au dispositif de droit commun, il est important de continuer à s'appuyer sur le réseau local, pour trouver des solutions aux jeunes, en terme de logement, d'emploi et de formation.
Cette ouverture sur l'extérieur fait aujourd'hui partie intégrante du travail de l'équipe éducative.

- Participer à l'évolution du secteur
En s'inscrivant dans les séquences de travail, organisées par le Conseil général, sur l'élaboration d'un guide protocole de préparation à l'autonomie et d'anticipation de la majorité.

Louis MAGNAN

HORIZON FAMILLE

12 places soutien au maintien à domicile SMD
6 places accueil séquentiel réparties sur les unités de vie
2 places de repli

1 Cadre Socio Educatif à mi-temps : Véronique HERVIEUX

3 postes éducatifs :

- QUESNOT Virginie (A.S.E)
- LEMETAYER Denis (A.S.E)
- RENAULT Bérengère (C.E.S.F)

4 référents famille sur chacune des autres équipes du FSM à temps partiel :

- MULLER Nathalie (Jardin)
- LEROUX Yannick (Sajem)
- CHICOT Charline (Rivière)
- LECACHEUR Elise (Parc)

1 Psychologue (30 %) : BRUEL Céline

1 maîtresse de maison : LAPPEL Christelle A.E.Q (temps partiel)

RAPPORT D'ACTIVITES 2012

Horizon Famille

Horizon Famille est un service transversal de soutien et d'accompagnement à la parentalité.

Le placement dans le cadre de l'accueil modulable a pour vocation d'apporter aux parents un accompagnement éducatif soutenu dans la prise en charge de leur(s) enfant(s).

L'accueil modulable défini par le département prévoyait deux types de mesure : l'accueil séquentiel et le soutien au maintien à domicile (SMD).
En début d'année 2012, et ce, après un bilan à 3 ans de l'accueil modulable, la Direction Enfance Famille décide de supprimer la mesure d'accueil séquentiel, considérant que peu de jeunes ont profité de cette modalité de placement.

Le soutien au maintien à domicile est une modalité de placement, administrative ou judiciaire, sous forme d'un suivi éducatif à domicile avec la possibilité d'un lit de repli en cas d'incident. Cette modalité de placement peut-être initiale ou finale (dans ce cas, l'enfant a connu une prise en charge en établissement ou chez un assistant familial).
Les deux éducateurs, soutenus par la Conseillère en Économie Sociale et Familiale (CESF), organisent des rencontres parents-enfants au domicile ou au service, environ trois fois par semaine. La fréquence des interventions peut être modulée en fonction des situations (intensification en début de mesure ou en situation de crise ou bien réduction en fin de mesure).

Durant l'année 2012, 28 suivis ont été effectués. A noter, la situation particulière d'une fratrie de deux fillettes intégrées au groupe d'accueil courant juin et à nouveau suivies par le service, début décembre.

Quelques précisions concernant ces 28 suivis:

- 12 filles et 16 garçons,
- 8 mesures administratives (AP) et 20 mesures judiciaires (OPP),
- 3 fratries de 3 et 4 fratries de 2 enfants

- 18 dans le cadre de primo mesure :
  → 11 fins de mesure :
    - 6 assorties d'une mesure de milieu ouvert
    - 1 en lien avec la majorité
  → 2 ont évolué en placement classique (accueil sur le groupe Jardin)
  → 5 mesures en cours au 31 décembre 2012.

- 10 mesures finales :
  → 7 en interne (5 provenant du groupe Jardin, 1 de la Maison Rivière, 1 de la Maison du Parc)
  → 2 jeunes étaient pris en charge à l'I.D.E.F.H.I à Croixmare.

  → 1 jeune enfant quittait son assistante familiale et rentrait chez ses parents.

→ 4 retours à domicile validés (dont 1 assorti d'une mesure en milieu ouvert)
→ 5 mesures en cours au 31 décembre 2012
→ 1 retour sur un groupe de vie pour la jeune de la Rivière.

Ces jeunes fréquentaient les établissements scolaires suivants : 2 en école maternelle, 12 en école primaire (dont 1 en CLIS), 4 en collège (dont 3 en SEGPA), 1 au lycée, 3 en établissement spécialisé (2 en IME et 1 en ITEP), 1 jeune se rendait dans un CFA (secteur du bâtiment, menuiserie), 1 jeune fille était en situation d'emploi (CDD) dans la restauration,
3 jeunes se trouvaient sans solution au début de leur suivi : un a pu intégrer un CFA (secteur Espace vert), les deux autres se sont inscrits dans un organisme de formation (CLIP).
Un jeune enfant (4 ans ½) n'était pas scolarisé.

Ces jeunes étaient principalement Fécampois (21), 1 résidait à Goderville, 3 à Bolbec et 3 à Lillebonne.

Le SMD est, dans sa définition, de courte durée (prononcé pour 6 mois, renouvelable une fois). Sur l'année 2012, le temps moyen de placement est de 7 mois.

Si on regarde de plus près :

- les 4 mesures finales se sont étalées de 2 à 5 mois,
- les primo-mesures :
  . ont eu une durée inférieure ou égale à 6 mois pour 5 d'entre elles,
  . comprise entre 7 mois et un an pour 8 d'entre elles,
  .une a duré 18 mois,
  .le temps minimum étant un suivi de 18 jours pour une fratrie de 3 enfants.

Aucun lit de repli n'a dû être organisé sur l'année.

Concernant l'équipe éducative, le début d'année a été marqué par une certaine instabilité (arrêt maladie des permanents, relais de référent famille sur les maisons en lien avec des congés maternité). Depuis la rentrée de septembre, l'équipe a retrouvé sa stabilité et accueilli un nouveau référent famille (SAJEM).

L'équipe pluridisciplinaire se réunit toutes les semaines (le mardi début d'après midi) afin de faire le point sur l'organisation du service ainsi que sur les situations des enfants.
Une thérapeute familiale intervient auprès de l'équipe, à raison de 8 séances par an, afin de proposer un espace de parole ou de réflexion autour de leur vécu professionnel.

Une mission du service est de proposer un espace de rencontre parent(s)/enfant(s). En effet, certains jeunes ne peuvent voir leur(s) parent(s) qu'en lieu neutre et/ou avec présence éducative.

Sur l'année, 123 visites médiatisées (avec présence éducative) se sont déroulées au sein du service :

- 6 enfants ont rencontré leur père,
- 7, leur mère,

- 1, ses parents,
- 5, un membre de leur fratrie (placé ou non),
- 2, leurs grands-parents pour une reprise de contact.

- 6 visites libres (sans éducateur), en lieu neutre pour un jeune enfant. Généralement cette modalité est un passage intermédiaire vers une évolution des rencontres en dehors du service.

- 4 visites accompagnées (présence éducative en début et fin de rencontre) pour une fratrie de 5 enfants arrivée mi-novembre.

16 jeunes ont pu partager un temps de repas avec un de leurs parents. La confection de gâteau ou de crêpes a pu également servir de support à des rencontres parent/enfant.

De la même façon, la CESF a proposé des ateliers cuisine parent-enfant afin de travailler les relations familiales.
Elle a également réfléchi avec des jeunes du SAJEM sur le thème de l'alimentation. Plus largement, elle a pu accompagner plusieurs familles dans la gestion du budget (Rivière et Horizon-Famille), pour une recherche d'emploi (Horizon Famille), ainsi qu'une aide afin de remplir des dossiers administratifs (CAF, MDPH, Logement, familles du Jardin et d'Horizon-Famille).

En fin d'année, le service a pu investir ses nouveaux locaux en centre ville. L'équipe s'est fortement mobilisée en participant au nettoyage et à l'aménagement de cet espace.

Divers projets, engagés en 2011, restent d'actualité comme l'atelier esthétique qui n'a pu être reproposé qu'une seule fois sur l'année 2012. De même, une réflexion est toujours en cours concernant un groupe de parole pour les parents.

V. HERVIEUX

PSYCHOLOGUES

RAPPORT D'ACTIVITES 2012

L'intervention du psychologue au sein du Foyer Saint Michel se décline autour de 6 axes principaux :

1) Intervention clinique

A) Entretien clinique avec le jeune accueilli
B) Entretien clinique avec la famille et/ou les parents
C) Entretien clinique ponctuel dans le cadre du protocole mis en place par le « SAS FUGUE »
D) Médiatisation de visite Famille/Educ/Psy,

2) Le travail institutionnel,
3) La rédaction de comptes rendus psychologiques,
4) Les passations de tests psychométriques,
5) Le travail de formation et de supervision,
6) Les projets.

A) Entretien clinique avec le jeune accueilli

A chaque réunion de pré-admission, la psychologue présente, propose au jeune un entretien psychologique à une date arrêtée par la psychologue avec l'accord du jeune. Ce rendez-vous a lieu environ deux à trois semaines après l'arrivée du jeune dans la structure, lui laissant ainsi le temps de s'acclimater à ce nouvel environnement. L'objectif de cet entretien préliminaire est tout d'abord de se présenter mutuellement, présenter la fonction du psychologue au sein du foyer et d'autre part savoir si le jeune bénéficie ou a bénéficié dans le passé d'un suivi thérapeutique. Ce premier échange permet au psychologue de savoir si le jeune souhaite bénéficier ou non d'un suivi psychologique.

Les objectifs du suivi psychologique auprès du jeune et sa famille au Foyer Saint Michel sont :

- Travailler sur la séparation consécutive au placement,
- Travailler, si cela est possible, sur le lien enfant/fratrie,
- Repérer d'éventuelles pathologies,
- Travailler en relais vers une psychothérapie extérieure,
- Travailler les relations intra-familiales.

Les principales problématiques rencontrées sont :

- Les problématiques du lien (problématique abandonnique, problématique incestuelle…),
- les carences (affectives, éducatives),
- les maltraitances (physiques et/ou psychologiques),
- les abus,

- Le deuil

En cas de problématiques ou troubles psychopathologiques plus ancrés, il est évoqué avec le jeune la possibilité de mener une psychothérapie auprès d'un psychologue extérieur (ou un psychiatre). Il est également arrivé qu'un jeune, par volonté de cliver les lieux de parole, fasse la demande d'un suivi en dehors du Foyer Saint Michel.

Au cours de l'année 2012, 89 enfants ont été accueillis au Foyer Saint Michel, au total 61 ont bénéficié d'un suivi auprès d'un psychologue et/ou psychiatre

- 46 enfants (soit 51 % des enfants accueillis) ont bénéficié d'un suivi psychologique auprès des psychologues du Foyer Saint Michel.
- 7 enfants étaient suivis par des psychologues extérieurs (1 suivi en milieu libéral, 6 en CMP)
- 8 avaient un suivi auprès d'un psychiatre (dont 6 en « binôme » avec un suivi psychologique).

B) Entretien clinique avec la famille et /ou avec les parents

Le premier contact se fait principalement lors de la visite de pré-admission où sont présents la fratrie, le cadre de service, l'équipe éducative et la psychologue. Lors de cette réunion, il est proposé aux parents ou représentants légaux de rencontrer la psychologue.

Les objectifs de ces entretiens :

Il s'agit, comme pour les enfants, de travailler principalement sur le vécu du placement et ce qui a conduit à cette décision de placement. Le ressenti des parents est à ce moment souvent douloureux : sentiment d'avoir échoué, d'être incompétent, de perdre sa place de parent. Sentiments de colère, d'injustice et de révolte « on m'a pris mes enfants ». Épuisement moral et physique. Ces divers ressentis rendent le premier entretien difficile et souvent appréhendé négativement par les membres de la famille : certains craignent d'être jugés d'autres épuisés et lassés par une histoire et un suivi éducatif long ne souhaitent plus s'impliquer dans de nouveaux entretiens.

Une fois l'échange possible, il est proposé à chaque membre de la famille des rencontres plus ou moins régulières en fonction de l'évolution de la situation et des demandes familiales. L'objectif des entretiens peut être de réfléchir autour des relations intra-familiales, ce qui fait conflit, la place de chacun, les non dits....

Des entretiens en présence du jeune et de la fratrie peuvent également être menés en fonction des demandes de chacun.

Ainsi en 2012, sur 46 familles concernées, 21 ont été rencontrées régulièrement.

C) Entretien clinique ponctuel dans le cadre du protocole mis en place par le « SAS FUGUE »

Suite à une recrudescence de fugue chez les adolescents notamment observée lors des temps de vacances scolaire, un groupe de réflexion a été mis en place afin de tenter d'apporter une réponse adaptée à la mise en danger du jeune.

Un protocole a ainsi été expérimenté sur les modalités d'accueil du jeune, post-fugue, celui-ci se compose notamment de différents entretiens auxquels le jeune doit être présent.

Les entretiens entre le jeune et la psychologue ont pour but de :

- Proposer un espace de parole libre et un moment de réflexion permettant de mentaliser le passage à l'acte qu'est la fugue. Mettre des mots, repérer à quel moment de son histoire cela arrive au jeune de donner du sens à l'acte.

- Évaluer la nature du passage à l'acte, est-ce une fugue, une errance, un voyage initiatique... Les significations ne sont pas les mêmes et permettent au psychologue une fois identifiées, de réfléchir aux orientations éventuelles.

- Proposer des pistes de réflexion au jeune : ce qui peut nécessiter une mise en place ou continuité d'une thérapie. Une prise de contact avec les thérapeutes extérieurs peut s'avérer utile.

- Informer sur l'épisode de fugue avec l'accord du jeune permettra au thérapeute d'ajuster au mieux sa prise en charge (traitement médicamenteux ou pas par exemple).

- Hospitaliser si le mal-être du jeune révélé par le passage à l'acte relève d'une dépression majeure ou d'un trouble psychique nécessitant une prise en charge plus contenante.

- Accompagner le jeune vers d'autres structures : le passage à l'acte est parfois l'occasion pour le jeune d'évoquer ses problèmes avec l'alcool, la toxicomanie et il peut être souhaitable de lui donner les informations sur les types de structures qui peuvent lui venir en aide.

- Échanger avec l'équipe éducative, en accord avec le jeune, lorsque le passage à l'acte fait émerger un questionnement, une remarque sur le placement au Foyer Saint Michel ; Il peut alors être le préambule à une réflexion sur le projet personnel de ce jeune.

D) Médiatisation de visite Parents/enfants/educ/psy ou famille/enfant/éduc/psy : participation à certaines visites médiatisées avec réflexion autour du projet et des supports

2) Travail institutionnel

Il se décline en 5 temps principaux :

- Participation aux réunions d'équipe :

L'objectif étant d'apporter des éléments cliniques aux diverses réflexions et échanges portant sur la prise en charge globale de l'enfant.

- Participation aux synthèses :

Environ 1 fois tous les 6 mois le cadre du service concerné, l'éducateur référent, le psychologue et les intervenants extérieurs échangent et font le point sur la situation du jeune et son évolution.

- Participation aux entretiens de pré-admission :

Il s'agit ici du premier « contact » pris avec le jeune et les membres de la fratrie (si ceux-ci sont présents). Le psychologue ici se présente et observe les interactions intra-familiales, prend connaissance de certains évènements liés à l'anamnèse de l'enfant et sur l'origine du placement.

- Participation aux commissions d'orientation :

Échange avec les éducateurs et cadres de service sur les orientations pouvant être effectuées en interne.

- Participation aux réunions de direction :

Participer à la réflexion concernant la vie institutionnelle.

3) Rédaction des comptes-rendus psychologiques

A chaque synthèse le psychologue rend un écrit concernant le jeune en question. L'objectif étant de faire un point sur les observations cliniques menées lors des entretiens en veillant à ne pas trahir la confidentialité.

Ces écrits sont consultables uniquement par la direction.

4) Les passations de tests psychométriques

Dans un premier temps, nous avons souhaité faire appel au test psychométrique dans une volonté d'apporter un éclairage à la problématique du jeune. Cependant, face aux listes d'attentes importantes des psychologues scolaire et du CIO, les bilans psychométriques menés au Foyer saint Michel avec l'autorisation parentale peuvent être utilisés dans le cadre d'un projet d'orientation ou de la mise en place d'un dossier MDPH.

Travail et échanges avec les partenaires extérieurs : CMP et thérapeutes libéraux

Les jeunes présents au Foyer Saint Michel peuvent bénéficier d'un suivi thérapeutique sur l'extérieur, soit

- parce que le jeune avait déjà entamé un suivi avant son intégration au Foyer Saint Michel,

- parce qu'il ne souhaite pas être suivi au sein du foyer,

- parce que la pathologie nécessite un suivi plus approfondi et régulier.

Les jeunes sont alors orientés vers le Centre Médico Psychologique, vers un psychologue libéral ou vers un arthérapeute.

En fonction des besoins et des troubles du jeune celui-ci peut être orienté vers un médecin psychiatre.

5) Travail de formation

Au cours de l'année 2012, nous avons assisté à plusieurs formations :

- Formation sur le repérage de la crise suicidaire,

- Intervention sur « l'ado, le juge et le délinquant »

- Formation sur la Santé mentale

-Initiation à l'intervention systémique et à la thérapie familiale,

- Les enjeux de la séparation,

- Formation famille et résilience

- le sens de l'acte à l'adolescence

6) Projets

– Reprise du groupe de paroles adolescents,

– Mise en place du groupe de parole parents

– Objectifs généraux : soutien à la parentalité

- Objectifs spécifiques :

- Échanger sur son vécu de parents autour de thèmes spécifiques à l'enfance et l'adolescence

- Partager ses expériences et rompre l'isolement

- Mieux appréhender la relation parent-enfant dans les situations du quotidien.

Élise ARNOLD

Céline BRUEL

LISTE DU PERSONNEL EDUCATIF AU 31 DECEMBRE 2012

AUZOU	Sandy	Monitrice Educatrice
BAILLEUL	Mathilde	Assistant Socio-éducatif
BOUTELEUX	Xavier	Cadre Socio-éducatif
BRAS	Michel	Aide éducateur C.U.I
BRIARD	Laure	Elève Moniteur Educateur
CHAPELIERE	Fadoua	Assistant Socio-éducatif
CHATEL	Arnaud	Elève Moniteur Educateur
CHERON	Yvan	Elève Educateur Spécialisé
CHICOT	Charline	Assistant Socio-éducatif
CORBLIN	Anne Sophie	Assistant Socio-éducatif
DORE	Christelle	Educatrice de J. Enfants
DUHAYON	Blandine	Assistant Socio-éducatif
ENGUEHARD	Eric	Assistant Socio-éducatif
GRESSENT	Grégory	Elève Moniteur Educateur
HERVIEUX	Véronique	Cadre Socio-éducatif
LALIMAN	Valérie	Monitrice Educatrice
LECACHEUR	Elise	Assistant Socio-éducatif
LEMARECHAL	Caroline	Assistant Socio-éducatif
LEMETAYER	Denis	Assistant Socio-éducatif
LEMOINE	Olivier	Educateur de J. Enfants
LEROUX	Yannick	Moniteur Educateur
MAGNAN	Louis	Cadre Socio-éducatif
MAMET	Vincent	Assistant Socio-éducatif
MANSOURI	Vincent	Elève Moniteur Educateur
MULLER	Nathalie	Assistant Socio-éducatif
QUESNOT	Virginie	Assistant Socio-éducatif
RECOUVREUX	Pauline	Assistant Socio-éducatif
RENAULT	Bérengère	Elève Educateur Spécialisé
RETOUT	Ludovic	Assistant Socio-éducatif
ROUX	Nathanaël	Assistant Socio-éducatif
VASSEUR	Mélanie	Assistant Socio-éducatif
YLMANI	Benjamin	Assistant Socio-éducatif

MOYENNE D'AGE **36 ANS**

LISTE DU PERSONNEL SERVICE GENERAUX 2012

BLUET	Marie Noëlle	Adjoint administratif 2ème classe
CARRON	Vanessa	Agent de service C.U.I
DECAUX	José	Agent d'Entretien Qualifié
DECHAMPS	Marie Laure	Agent d'Entretien Qualifié
DELALANDRE	Corinne	Adjoint administratif 1ère classe
DELAUNAY	Florence	Agent de service C.U.I
DEREUMAUX	Aurélie	Adjoint des Cadres
FAUQUET	Stéphanie	Adjoint administratif 2ème classe
FAUVEL	Yannick	Technicien Hospitalier
FONTAINE	Bertrand	Agent d'Entretien Qualifié
GERVAIS	Stéphanie	Agent de service C.U.I
HERAULT	Linda	Agent d'Entretien Qualifié
ISAAC	Joël	Factotum C.U.I
LAPPEL	Christelle	Agent d'Entretien Qualifié
LEMESLE	Fabrice	Agent d'Entretien Qualifié
LEMESLE	Karine	Agent d'Entretien Qualifié
PEPINO	Franck	Agent de Maitrise
SAUNIER	Carole	Agent de service C.U.I
TASSERIE	Véronique	Agent d'Entretien Qualifié
TROCQUET	Jocelyne	Agent de service C.U.I

MOYENNE D'AGE **43 ANS**

INSTANCES

Composition des Instances

C.A. (Conseil d'Administration)

Il s'est réuni 10 fois les 6 mars, 2 avril, 16 Avril, 4 juin, 22 juin, 29 juin, 10 septembre, 1 octobre, 22 octobre et 10 Décembre 2012.

Il est composé de 15 Administrateurs :

- Monsieur Patrick JEANNE, Président Ordonnateur

- Madame Estelle GRELIER, Vice présidente 1er Ordonnateur délégué élu

- Madame Muriel ROBINE, Conseillère municipale, déléguée chargée de l'accessibilité et du jumelage, Administrateur élu

- Monsieur Jacques SMETS, administrateur nommé

- Madame Vanessa TREBERN - TOURBATEZ, Conseillère municipale, administrateur élu

- Madame Marie Agnès POUSSIER WINSBACK, Conseillère municipale, administrateur élu

- Madame Gisèle PRETERRE, Conseillère municipale, déléguée chargée du Pôle Solidarité, administrateur élu

- Monsieur Serge RICHARDEAU, représentant des Associations de Retraités, administrateur nommé ordonnateur suppléant

- Monsieur Philippe LEMONNIER, administrateur nommé, 2éme ordonnateur suppléant

- Madame Antoinette BECQ, représentant U.D.A.F (Union Départementale des Associations Familiales), administrateur nommé

- Monsieur Gérard NEUVILLE, administrateur élu

- Madame Corinne FLEURY, administrateur nommé

- Madame Françoise LEMAITRE, administrateur élu

- Monsieur Thierry VIGNAC, Représentant des Associations de Lutte contre l'exclusion, administrateur nommé

- Monsieur Olivier MAILLARD, Représentant des Associations des handicapés de Haute Normandie, administrateur nommé

C.A.P.L (Commission Administrative Paritaire Locale)

Elle s'est réunie 2 fois les 24 mai et 27 septembre 2012.

Elle est composée de :

2 administrateurs : - Madame Françoise LEMAITRE,
- Madame Gisèle PRETERRE,

4 Membres élus :
- Monsieur LEMETAYER ASE Titulaire
- Monsieur YLMANI ASE Suppléant
- Monsieur PEPINO Agent de Maîtrise Titulaire
- Madame TASSERIE AEQ Suppléante

C.A.P.D (Commission Administrative Paritaire Départementale)

Elle s'est réunie le 24 Mai 2012 (matin) et le 25 octobre 2012 (matin) au Centre Hospitalier du Rouvray pour les Cadres Socio-éducatifs et l'administration.

C.T.E (Comité Technique d'Etablissement)

Il s'est réuni 4 fois les 2 février, 10 mai, 14 juin et 11 octobre 2012.

Il est composé de 5 membres élus :
- Monsieur LEMETAYER ASETitulaire
- Monsieur YLMANI ASE Suppléant
- Monsieur PEPINO Agent de Maîtrise Titulaire
- Madame LEMESLE AEQ Titulaire
- Madame TASSERIE AEQ Suppléante

et du Directeur - Monsieur HACHE Jean Marc

C.H.S.C.T (Comité d'Hygiène de Sécurité et Conditions de travail)

Il s'est réuni 3 fois les 23 mars, 14 juin et 9 octobre 2012.
Il est composé de : - Madame RAVELEAU Médecin du travail
- Monsieur HACHE Directeur

ainsi que tous les élus aux C.A.P et C.T.E et toute personne intéressée aux travaux.

A.N.F.H (Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier)

L'établissement est adhérent à l'A.N.F.H, laquelle articule et gère le plan de formation des personnels.

Vous trouverez en annexe le bilan social 2012.

ACTIVITE EN CHIFFRES ET COMMENTAIRES

Le budget prévisionnel 2012 avait été établi sur la base d'une activité annuelle de 20 112 journées.

21 244 journées ont été réalisées durant l'année écoulée (soit 1 132 journées en plus par rapport aux prévisions).

2009		2010		2011		2012	
BP	CA	BP	CA	BP	CA	BP	CA
19466	20503	20512	21147	20112	20990	20112	21244

2009		2010		2011		2012	
Journées	%	Journées	%	Journées	%	Journées	%
+ 1 037	+ 5,33%	+ 1 035	+ 5,13%	+ 878	+ 4,36%	+ 1 132	+ 5,62%

	J 31	F 29	M 31	A 30	M 31	J 30	J 31	A 31	S 30	O 31	N 30	D 31	TOTAL OU MOYENNE
Nombre journées	1864	1750	1836	1791	1811	1707	1720	1801	1791	1714	1710	1749	21244
Effectif	60	58	59	59	57	56	56	61	61	55	58	56	58
Admission	0	3	4	1	0	0	2	6	4	2	5	1	28
Sortie	1	5	3	1	2	1	2	1	4	8	2	3	33

L'année 2012 a vu l'organisation de 4 séjours de vacances et 2 week-ends pour les enfants. Il faut souligner la disponibilité et la motivation des éducateurs et des maîtresses de maison qui acceptent de monter ce type de projet.

- du 25 Février au 3 mars, 7 enfants et 2 adultes
au Centre de vacances « le Mélézin » - 05260 CHABOTTES

- du 6 mars au 7 mars, 10 enfants et 5 adultes
à DISNEYLAND RESORT PARIS – Hôtel Cheyenne - MARNE LA VALLEE

- du 6 juillet au 15 juillet, 7 enfants et 2 adultes
au village de plein air Palmyre Loisirs – 17570 LA PALMYRE

- du 21 juillet au 28 juillet, 7 enfants et 2 adultes
au camping « Orée de l'océan » - 85220 LANDEVIEILLE

- du 11 aout au 18 aout, 10 enfants et 3 adultes
au gîte de groupe « le relai des hautes falaises »
76450 ANCRETTEVILLE SUR MER

- du 30 au 31 Octobre, 6 enfants et 3 adultes
au Parc Astérix – 60128 PLAILLY

APPROCHE DESCRIPTIVE DE LA POPULATION ACCUEILLIE

61 enfants présents au 01/01/12 + 13 admissions filles + 15 admissions garçons sur l'année 2012.

Ce sont 89 enfants qui ont fréquenté l'établissement sur l'année 2012, soit un enfant de plus que l'année dernière.

1) Répartition par sexe

43 filles et 46 garçons ont été accueillis en 2012, ce qui donne un pourcentage de :

- 52,00 % population masculine
- 48,00 % population féminine

(l'an dernier autant de filles que de garçons)

2) Répartition par âge

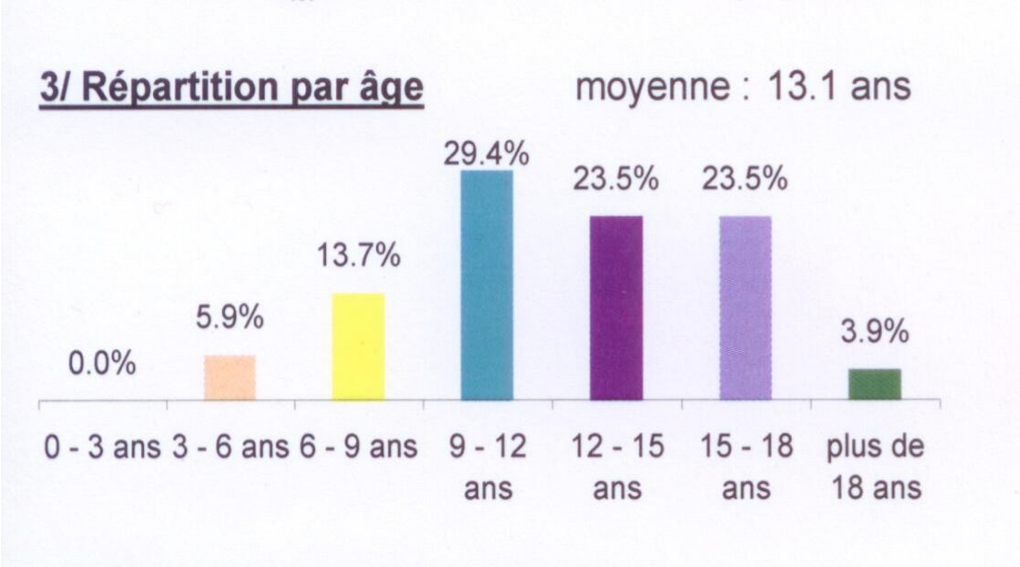

	Nombre de jeunes	G	F
- 6 ans	2	2	0
6 à 10 ans	21	14	7
11 à 14 ans	27	13	14
15 à 17 ans	22	12	10
18 ans et +	17	5	12
	89	**46**	**43**

- Augmentation de la tranche 15/17 ans
- Diminution des jeunes majeurs

3/ ANCIENNETE DANS L'ETABLISSEMENT

Moyenne : 1. 6 ans

(stable)

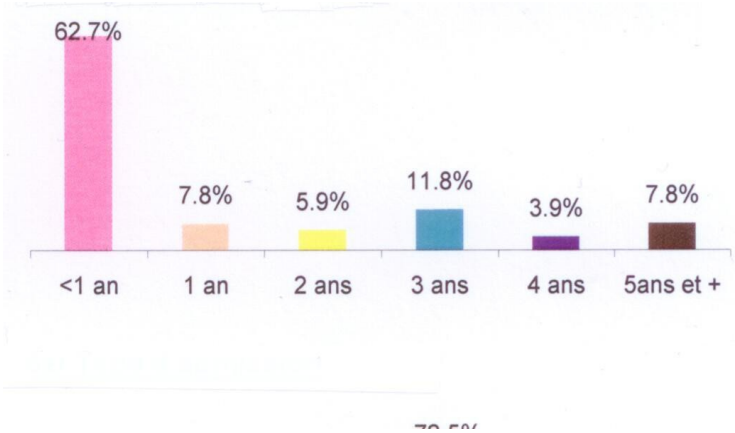

4/ SITUATION AVANT LE PLACEMENT

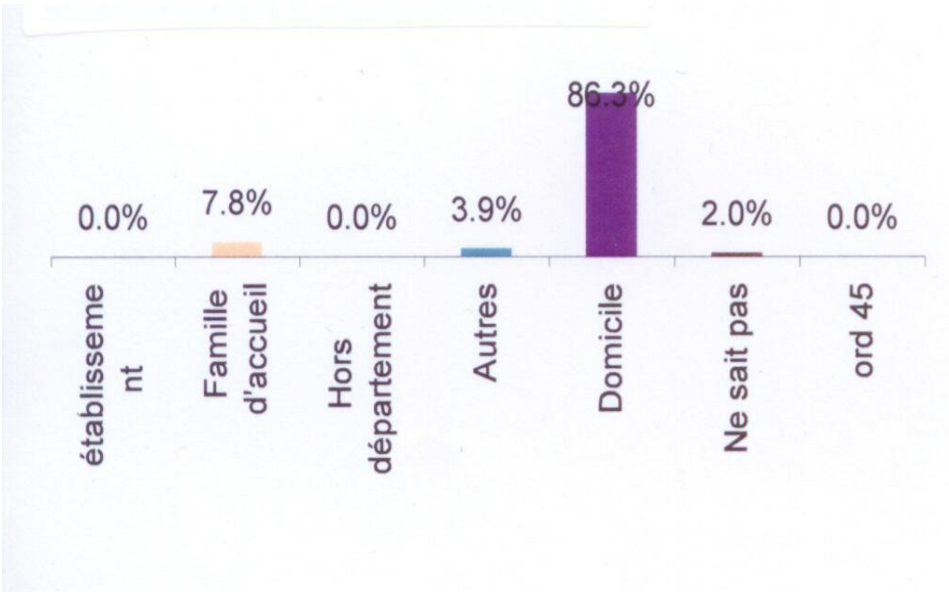

RECAPITULATIF DES SITUATIONS DE SORTIE
EN 2012

Sexe	Age	Durée placement	Orientation
G	18	2 mois 9 jours	Autre établissement
F	18	3 mois 16 jours	Retour famille
F	16	9 mois 27 jours	Retour famille
G	17	1 mois 22 jours	Autre établissement
F	14	2 ans 4 mois 5 jours	Retour famille
F	18	5 mois 5 jours	Retour famille
G	18	4 mois 2 jours	Retour famille
G	15	1 an	Retour famille
G	17	1 an 6 mois 13 jours	Retour famille
G	17	11 mois 14 jours	Retour famille
F	18	3 ans 7 mois 21 jours	Autonome
F	18	2 ans 1 mois 24 jours	Retour famille
F	18	1 an 11 mois	Retour famille
G	19	2 ans 3 mois 15 jours	Autonome
G	14	10 mois 19 jours	Retour famille
F	18	1 an 3 mois 27 jours	Retour famille
G	9	9 mois 3 jours	Retour famille
F	11	2 ans 9 jours	Retour famille
G	10	6 mois 14 jours	Retour famille
G	9	5 mois 11 jours	Retour famille
F	20	10 ans 8 mois 3 jours	Autre établissement

G	17	2 ans 6 mois 27 jours	Retour famille
G	12	2 ans 6 mois 27 jours	Retour famille
G	15	2 ans 6 mois 27 jours	Retour famille
F	18	1 an 5 mois 11 jours	Retour famille
F	9	17 jours	Retour famille
G	7	17 jours	Retour famille
G	3	17 jours	Retour famille
G	16	1 an 2 mois	Retour famille
G	13	1 an 2 mois	Retour famille
F	14	1 an 10 mois 19 jours	Retour famille
G	13	1 an 10 mois 19 jours	Retour famille
G	9	1 an 4 jours	Retour famille

Sur les 33 enfants qui ont quitté l'établissement en 2012 :

28 sont retournés en famille (forte augmentation)

3 ont été orientés sur un autre établissement

2 jeunes majeurs ont pris leur autonomie (diminution)

ANNEE 2012 BILAN ASTREINTES CADRES FOYER SAINT MICHEL

MOTIF DE L'APPEL	TOTAL DES APPELS
Problème matériel	59
Problème d'ordre éducatif	175
Absence irrégulière	58
Organisation, planning	148
Visites et Hébergements	165
Urgence médicale	52
Suivi de problèmes	276
Divers	157
Déplacements à domicile (SMD) (non planifié)	25
TOTAL	**1115**

- 21 appels/semaine après 18h et le week-end
- un peu plus d'une absence irrégulière par semaine (fugue ou retard)
- en moyenne une urgence médicale avec souvent intervention de services de soins ou déplacement aux urgences de l'hôpital (accident ou autolyse)

- Contre vents et marées, à savoir une activité forte (+ 1000 journées supplémentaires), des moyens qui s'amenuisent (budget) des choix stratégiques du département décalés avec la réalité du terrain (réduction de prise en charge des jeunes majeurs) pour ne citer que ces quelques exemples, l'établissement continue néanmoins de maintenir une certaine qualité de travail qui lui vaut une reconnaissance des partenaires auprès desquels nous sommes de plus en plus impliqués.

- Le soutien des administrateurs est important dans ces moments compliqués et nous en avons la garantie.

- Les relations avec les tutelles se durcissent et représentent un paramètre embarrassant au regard de la sérénité dont nous avons besoin pour remplir nos missions.

- L'établissement va s'engager en 2013 dans l'évaluation interne ce qui devrait apporter indéniablement un éclairage et des perspectives d'avenir que nous espérons encourageantes. Quelques projets sont à l'étude : accueil de jour, problématique de maternités précoces pour ne pas citer que les plus avancés.

- Du pain sur la planche, donc bon courage à tous pour 2013.

J.M. HACHE